

République Française
 Département du Nord
 Arrondissement de Valenciennes



Commune de THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D044/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Décembre 2024

Date de convocation :
10/12/2024

Date d'affichage :
11/12/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	2
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 19 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme COLLINET Patricia, M. COURTECUISSÉ Charles à Mme GARCIA ALVAREZ Christiane		
Absent(es) excusé(es) :		
Excusé(s) : Mme GENOS Cathy		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme GARCIA ALVAREZ Christiane		

**Objet : AUTORISATION, D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2025.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
Vu la délibération N° 013/2024 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération N° 032/2024 du Conseil Municipal en date de l'adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,
Vu la délibération N° 043/2024 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice 2024,
Vu le tableau de report 2025 qui restera en annexe de la présente délibération,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau de la présente pour faire face, aux différentes opérations financières,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Informe :

Qu'il est nécessaire de prendre une telle délibération pour permettre d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en dehors des crédits correspondants aux remboursements de la dette.

Demande :

- Au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de faire application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- **Autorise** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au



remboursement de la dette, soit pour l'exercice 2025 la somme correspondante à la ventilation des chapitres et opérations repris à l'aide du tableau en annexe,
- **Précise** que les dépenses à retenir sont celles des chapitres et opérations repris dans la présente délibération,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les / jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Christiane GARCIA ALVAREZ

Le Maire,



N. BROQUET



Envoyé en préfecture le 26/12/2024
 Reçu en préfecture le 26/12/2024
 Publié le
 ID : 059-215905944-20241219-DEL0442024-DE

Articles	Opérations	Libellé	BP 2024- RAR 2023	Total DMs	Budget total 2024 hors RAR	Quart des dépenses d'investissement repris avant le vote du BP 2025
Total						
020		Dépenses imprévues (investissement)	61 533,84 €	69 400,00 €	136 733,84 €	21 900,00 €
1641		Emprunts en euros	41 800,00 €		- €	- €
2051	001	Concessions et droits similaires	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €
2157	001	Matériel et outillage de voirie	4 000,00 €		4 000,00 €	1 000,00 €
2158	001	Autres inst. Matériel et outillage		500,00 €	500,00 €	125,00 €
2183	001	Matériel informatique	2 433,84 €	1 000,00 €	3 433,84 €	800,00 €
2184	100	Matériel de bureau		500,00 €	500,00 €	125,00 €
2188	001	Autres immobilisations corporelles	7 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
231	006	Immobilisations corporelles en cours		16 800,00 €	16 800,00 €	4 200,00 €
231	008	Immobilisations corporelles en cours	35 000,00 €	60 900,00 €	95 900,00 €	13 150,00 €
231	004	Immobilisations corporelles en cours			- €	- €
231	003	Immobilisations corporelles en cours			- €	- €
231	005	Immobilisations corporelles en cours	- 35 000,00 €	8 300,00 €	43 300,00 €	- €
040. Opérations ordre entre sections		Neutral. Amort. Subv. Equip. Versées	1 300,00 €		1 300,00 €	- €
041. Opérations patrimoniales	005	Immobilisations corporelles en cours		5 800,00 €	5 800,00 €	- €

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,

J.N. BROUQUET

Bordereau d'acquiesement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0442024**
Objet : **AUTORISATION, D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2025.**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique : 059-215905944-20241219-DEL0442024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20241219-DEL0442024-DE-1-1_0.xml	text/xml	924 o
Document principal (Délibération) Nom original : D0442024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20241219-DEL0442024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	764.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 décembre 2024 à 09h12min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 décembre 2024 à 09h12min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 décembre 2024 à 09h12min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 décembre 2024 à 09h17min22s	Reçu par le MI le 2024-12-26